



INSCRIPTION PETITE SECTION

ANNÉE SCOLAIRE
2026-2027

Enfants nés en 2023




PRÉ-INSCRIPTION

Vous allez inscrire, pour la première fois votre enfant à l'école!

Ce livret d'accueil vous aidera dans les démarches à effectuer pour finaliser l'inscription. Il vous donnera également quelques informations concernant la scolarité de votre enfant et sur les différents services qui l'accompagnent.

La commune de La Riche dispose de deux écoles, les enfants sont affectés en fonction de leurs lieux de résidence. La sectorisation scolaire est établie suite à une décision du conseil municipal.

LES DIFFERENTES ETAPES


 Vous devrez remplir la fiche d'inscription maternelle (*annexe 1*) et la retourner en Mairie


AVANT Le 18 avril 2026.


Il faudra impérativement la retourner avec les documents suivants :

- *Un document justifiant de l'identité de l'enfant (livret de famille ou acte de naissance de l'enfant) ;*
- *Un document justifiant de l'identité des personnes responsables de l'enfant ;*
- *Un document justifiant du domicile des personnes responsables de l'enfant (facture de consommation d'énergie, de téléphone fixe ou d'accès Internet, quittance de loyer, copie du bail, copie de l'acte notarié ou attestation sur l'honneur de l'hébergeant accompagnée d'un justificatif de domicile)*

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

 Chaque dossier est examiné lors d'une commission afin de valider la répartition des élèves par école.

 A la suite de cette commission vous recevez un certificat d'inscription indiquant l'école où est affecté votre enfant.

 Courant juin vous serez contacté par le directeur d'école afin de participer aux portes ouvertes et à un éventuel temps d'immersion.

LES COORDONNEES DES ECOLES

Ecole Henri Tamisier : 23 rue Paul Bert, 37520 La riche. Tél : 02.47.39.17.44

Ecole Marie Pellin : 15 rue Jean Guillon, 37520 La riche. Tél : 02.47.37.23.19

AUTOUR DE L'ÉCOLE

Des services d'accueil périscolaire et de restauration scolaire fonctionnent aux mêmes horaires sur les deux écoles maternelles de 7h30 le matin à 18h30 le soir.

Le centre de loisirs Tot'aimé peut accueillir vos enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires entre 7h30 et 18h30. Une navette dessert l'accueil de loisirs à 8h45 et revient à 17h30 derrière le centre social Equinoxe.

La ville de La Riche s'est doté d'un nouveau portail famille, Cityviz, fonctionnant via une application téléchargeable sur votre téléphone portable (et/ou sur un ordinateur).

Pour accéder à cette application il faut dans un premier temps demander un code d'activation à pole-famille@ville-lariche.fr.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le service pôle famille par mail à pole-famille@ville-lariche.fr ou au 02.47.36.24.22. uniquement aux heures d'ouverture du service.

Ouvert : Lundi et Vendredi : 8h15-12h30

Mardi : 8h15-12h30 et 13h30-18h00

Mercredi : 8h15-12h30 et 13h30-17h00

Jeudi : Fermé

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Il existe plusieurs types d'abonnement à la restauration scolaire :

Restauration régulière : votre enfant fréquentera le service de restauration scolaire de manière régulière, soit à la semaine entière, soit quelques jours mais toujours identiques (*ex : tous les mardis et jeudis*)

Restauration occasionnelle : Votre enfant fréquentera la restauration scolaire de manière aléatoire. Vous devrez procéder à l'inscription de votre enfant sur l'application.

Restauration « P.A.I » : concerne les enfants allergiques dont le repas doit être fourni par la famille selon les recommandations d'un médecin.

Dans tous les cas, il est **impératif** de respecter un délai de **3 jours** pour inscrire et/ou désinscrire un enfant, dans un souci d'organisation auprès du prestataire fournissant le repas.

LA FACTURATION

Si votre enfant fréquente une de ces activités autour de l'école, vous recevrez **une facture unique mensuelle sur votre application Cityviz**.

Le **règlement peut se faire en ligne sur Cityviz** ou au pôle famille aux heures d'ouverture ci-dessus uniquement.

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur de l'ensemble des activités auxquelles participera votre enfant est disponible sur le site internet de la riche.

BONNE RENTREE !